

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article474>

Carrefour : Woulo bravo pou travayÃ© ki litÃ© & gannyÃ© !

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 28 octobre 2005

Mis Ã jour le : dimanche 27 juillet 2008

UGTG.org

Il a fallu 87 jours de lutte pour faire plier le trio infernal HAYOT- MEDEF- PREFET. Les 3 derniÃ©res annÃ©es 2002-2003-2004, les NÃ©gociations Annuelles Obligatoires (N.A.O.) Ã l'Ã©uros"HypermarchÃ© Carrefour de Baie-Mahault se sont soldÃ©es par des procÃ©s-verbaux de dÃ©saccords qui ont Ã©tÃ© profitable Ã la Direction elle a pu imposer sa position en accordant une augmentation de salaire indexÃ©e sur le coÃ»t de la vie de la France, soit 1 Ã 2,6 %.

Pour l'Ã©uros"annÃ©e 2005, c'Ã©uros"Ã©tait sans compter avec la dÃ©termination des salariÃ©s qui avaient ras-le-bol des augmentations au rabais qui n'Ã©uros"ont rien de comparable avec les gigantesques bÃ©nÃ©fices rÃ©alisÃ©s Ã Carrefour, grÃ¢ce Ã leur force de travail ;

Le 22 juin 2005, ces NAO sont rompues ; Ã cette date, la Direction de Carrefour Ã©tait ferme sur sa position habituelle : 2,6% d'Ã©uros"augmentation et rien d'Ã©uros"autre. C'Ã©uros"est ainsi que 288 salariÃ©s sur 300 se sont mis en grÃ¢ve le 23 juin 2005, organisÃ©s autour d'Ã©uros"une Intersyndicale sans faille Ã©uros" UD-FO et U.E.C.-U.G.T.G.. les grÃ©vistÃ©s demandaient :

- 5,51% d'Ã©uros"augmentation de leur salaire brut ;
- la valorisation de la prime de transport de 9 Ã 11 â¬ ;
- des tickets restaurant Ã 6,50 â¬ - 50% Ã la charge de l'Ã©uros"employeur
- une participation de 11 â¬ sur la prime de prÃ©voyance ;
- le remboursement des retenues pour le Lundi de PentecÃ´te.

Ã©uros la fin du mois de Juillet 2005, la Direction de Carrefour accepte les 5,51 % d'Ã©uros"augmentation des salaires mais pose la condition d'Ã©uros"aucune autre augmentation et cela pas avant le 31 dÃ©cembre 2006.

La dÃ©termination des grÃ©vistÃ©s a payÃ© puisque la Direction de Carrefour accepte, dans le courant du mois d'Ã©uros"aoÃ»t 2005, le principe de la mise en place des tickets restaurant ; la direction a proposÃ© le nombre de 15 tickets par mois Ã 2,50 â¬ pour lesquels elle participerait Ã 1,25 â¬ par ticket restaurant et cela qu'Ã©uros"Ã compter du 1er juillet 2006.

Le Directeur du Groupe HAYOT, Monsieur DE REYNAL, a Ã©tÃ© incapable d'Ã©uros"expliquer la raison financiÃ©re pour laquelle il fixait la valeur du ticket restaurant Ã 2,50 â¬ ; il lui a Ã©tÃ© dÃ©montrÃ© et prouvÃ© par l'Ã©uros"Intersyndicale que l'Ã©uros"entreprise Carrefour a rÃ©alisÃ© en 2004 un bÃ©nÃ©fice, aprÃ©s impÃ´ts, de 2.800.000. â¬ qui a Ã©tÃ© distribuÃ© aux actionnaires, en dÃ©cembre 2005, et que la diffÃ©rence entre la demande des salariÃ©s ne reprÃ©sentait que 111.000 â¬ pour l'Ã©uros"annÃ©e. Il resterait la coquette somme de 2.700.000 â¬ de dividende pour les actionnaires.

La rÃ©ponse de Mr DE REYNAL a Ã©tÃ© que les 1,25 â¬ qu'Ã©uros"il donnait sur le ticket restaurant n'Ã©uros"Ã©tait pas pour acheter un repas chaud normal pour des personnes normales Ã©uros"Ã©uros" MAIS POUR l'Ã©uros"biten ki ka travay pouÃ©uros"w. c'Ã©uros"est pour que les salariÃ©s puissent acheter dans un snack de Carrefour un SANDI WCH JAMBON-BEURRE, comme repas Ã midi.

C'Ã©uros"est un mÃ©pris inacceptable, c'Ã©uros"est une insulte Ã la dignitÃ© des femmes et des hommes qui travaillent pour le Groupe HAYOT. Les grÃ©vistÃ©s ont doublÃ© leur dÃ©termination et ont refusÃ© l'Ã©uros"aumÃ©ne du chÃ¢que d'Ã©uros"jeuner Ã 2,50 â¬.

Pour tenter de dÃ©moraliser les Travailleurs en lutte, le BÃ©nkÃ© Bernard HAYOT a assignÃ© 50 grÃ©vistÃ©s et a demandÃ© une condamnation de 50.000 â¬ par jour et par personne pour entrave Ã la circulation. Au

contraire, ce sont des grã©vistes encore plus dã©terminã©s, encouragã©s par les gã©rants des boutiques de la Galerie Marchande et le Peuple de Guadeloupe, qui ont poursuivi les nã©gociations, malgrã© la condamnation des 50 grã©vistes Å 5000 â ¯ par jour, avec la complicitã© du Prã©sident du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Å -Pitre.

Malgrã© la complicitã© du Prã©fet, qui a mis Å la disposition du Groupe HAYOT 120 gendarmes armã©s, nuit et jour, pour veiller sur la richesse de Bernard HAYOT, **les grã©vistes ont obtenu le Jeudi 15 Septembre 2005, Å 22 heures, la signature de 2 protocoles dã©Euros"accord :**

- **Lã©uros"un actant la victoire des grã©vistes, Å savoir :**
 - Une augmentation de 5,51 % de salaire au lieu de 2,6 % de la direction ;
 - Une augmentation de 9 Å 11 â ¯ de la prime de transport au lieu de 5 â ¯ de la direction ;
 - Une participation de 11 â ¯ sur la prime de Prã©voyance au lieu du ahak de la Direction.
- **Lã©uros"autre protocole actait lã©uros"engagement du Groupe HAYOT dã©uros"annuler toutes les condamnations des 50 camarades grã©vistes et le remboursement des sommes saisies sur le compte bancaire des 4 dã©Iã©guã©s.**

Avec dignitã©, les grã©vistes ont refusã© les tickets restaurant Å 2,50 â ¯ et nã©uros"ont pas rã©clamã© le paiement des jours de grã©ve.

Quand on connaã©t la puissance du Groupe Bernard HAYOT, quand on sait la politique de recrutement du Groupe HAYOT qui nã©uros"emploie pas de cadre guadeloupã©en, quand on connaã©t le renfort dont a bã©nã©ficiã© le Groupe HAYOT, du Prã©fet, de la justice, du Medef, quand on connaã©t la lã©chetã© des politiciens guadeloupã©ens, la victoire des Travailleurs de Carrefour Baie-Mahault cã©uros"est :

- La victoire de la dignitã©
- La victoire de lã©uros"espoir pour nos jeunes.

Cã©uros"est surtout la victoire de lã©uros"Unitã©, de la Solidaritã© de tous les Travailleurs face au racisme, Å la discrimination, aux bã©kã©s, aux nã©griers du MEDEF, au Prã©fet colonialiste.

Konba dã©yã" poko angajã©, fã" HAYOT respektã© travayã" Gwadeloup

JOU NOU Kã© Mã©Tã© A JOUNOU POKO VWã©æ JOU

P-A-P, LE 28/10/05
SECTION UEC-UGTG